

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 818

Nachruf: Emilie Fatio-Naville : 1876-1954

Autor: Droin-de Morsier, Emilie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--	--	--

Les regrets sont un effroyable gaspillage d'énergie.

On ne construit rien avec des regrets, on s'y vautre.

Catherine MANSFIELD.

GLANÉ DANS LA PRESSE

Le cheval, le dragon et la Miss

Il y avait récemment à Château-d'Oex un concours d'équitation. Nos meilleurs dragons vaudois s'y étaient rendus avec leurs meilleures montures.

Il advint que l'un d'eux eut une jolie aventure dont nous empruntons à l'Éveil de Moudon le charmant récit :

A l'entraînement, l'un des chevaux ne voulait pas entendre parler de passer sur l'obstacle. Il voulait s'arrêter tout près pour bien regarder cette curieuse chose on encore la contourner. Mais sauter, bernicle ! Et le dragon de s'impatientser, comme on le pense bien, et de s'énerver.

D'un groupe de jeunes Anglaises, qui considéraient la scène, une charmante fille se détache pour dire au cavalier qu'il s'y prenait mal avec sa bête.

La jeune femme se demanda ce qu'y pouvait bien connaître cette donzelle aux cheveux blonds, d'autant plus qu'elle lui proposa de lui faire une démonstration. Il hésita bien un peu avant de lui confier sa bête et sourit intérieurement en songeant que la miss allait se faire « poser » par le demi-sang plein de fougue et têtû comme une mule.

Après un premier mouvement d'humeur, la monture sentit qu'elle avait sur le dos « quelque chose qu'un qui s'y connaît », dont les genoux nerveux agissent comme des commandes et qui sait rendre les rênes au bon moment.

— La bête de balais ? Hop ! On bondit en souplesse.

— Les tas de billons ? Hop ! On passe en beauté.

— Le portique ? Hop ! On se reçoit magnifiquement.

— La double barre ? Hop ! On franchit avec élégance.

— L'oxer ? Hop ! Quel plaisir de sauter !

— Le mur et tous les autres ? Hop ! et encore hop ! C'est un vrai triomphe de la monte féminine !

Côté dragons, on n'en revenait pas !

« Vous avez un très bon cheval, et qui sait très bien sauter » dit la miss en rendant la monture à son propriétaire médusé !

Mais il faut que je vous dise que la demoiselle a un Anglais de papa possédant une propriété où l'on élève une centaine de chevaux. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle puisse donner à un dragon de chez nous une petite leçon valant toutes celles du « carrousel fédéral ».

43^{me} Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La 43^{me} assemblée du Suffrage féminin a débuté, le 22 mai, dans l'aula du Museum d'histoire naturelle, sous la présidence de Mme Choisy, en présence de déléguées de sociétés suisses et d'un représentant du gouvernement bâlois.

Après l'appel des déléguées et la lecture des rapports administratifs, il fut décidé d'appuyer la résolution du Comité central demandant au Conseil fédéral de presser son enquête sur le vote des femmes en Suisse et de présenter le rapport, réclamé par M. le conseiller aux Etats Picot, avant la fin de l'année.

Mme M. Paravicini résuma le récit de la consultation féminine bâloise, puis un nouveau membre fut élu au Comité central, une Tessinoise, Mme Zeli, de Bellinzona. On sait en effet que le mouvement se développe d'une façon réjouissante au Tessin.

Après une assez longue discussion sur la question de l'assurance maternité, on décida d'attendre, pour prendre position, qu'ait paru le texte du projet de la commission d'experts, où seules trois femmes représentaient les intéressées.

Le comité recommande aussi que les groupements féminins concentrent leurs efforts pour obtenir les droits politiques qui sont la clé de la plupart des autres questions féminines dont on a peine à obtenir la solution.

Au sujet de l'arrêté fédéral établissant le

service civil obligatoire pour la femme, dès quinze ans déjà, après un débat, la résolution suivante, fermement défendue par les Bâloises, est votée :

« Les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin réunies en assemblée générale, à Bâle, les 22 et 23 mai 1954, considèrent l'ordonnance du Conseil fédéral du 26 janvier 1954 concernant le service obligatoire inacceptable parce qu'en contradiction avec la Constitution fédérale. Ils demandent au Conseil fédéral d'abroger cette ordonnance.

» Les déléguées donnent pleinement leur accord de principe à toutes les mesures nécessaires à la défense de notre pays, mais elles considèrent qu'il est indispensable de résoudre maintenant le problème si brûlant des droits civiques de la femme afin que citoyens et citoyennes suisses puissent élaborer ensemble les bases légales sur lesquelles se fonderaient les nouvelles charges qui leur sont imposées ».

A l'heure des propositions individuelles, une chaleureuse invitation fut adressée, aux participantes d'assister à la journée d'éducation civique des femmes jurassiennes à Mâcölin.

La soirée fut très agréablement occupée, à la salle de la « Safranunzt », par la représentation d'un sketch humoristique à souhait, dont l'auteur est Mme Aebersold et joué par

une troupe recrutée parmi les membres de l'association suffragiste bâloise. Nous en conterons les péripéties dans le prochain numéro de « Femmes suisses ».

Le lendemain, la séance fut ouverte par Mme Choisy, dans le magnifique cadre de la salle du Grand Conseil, à l'Hôtel de Ville. M. Tschudi, représentant les autorités prit la parole pour saluer les hôtes de Bâloises et former des vœux pour la prochaine votation sur le suffrage féminin, qui aura lieu en février 1955.

Puis, sous le titre « Là où il y a une volonté, là aussi il y a un chemin », M. Peter von Roten, avocat-notaire, préfet de Rarogne, développa le thème de l'interpellation qu'il a présentée au Grand Conseil valaisan et dont le texte a paru dans nos colonnes (mars et avril). Il y ajouta certaines considérations générales : après avoir fait une étude des constitutions cantonales, il apparaît que rares sont celles qui, nommément, spécifient l'exclusion des femmes des droits politiques. Il semble donc que, dans certaines communes, des personnes du sexe féminin pourraient revendiquer leur inscription au registre électoral, la position juridique d'une telle requête ne saurait être contestée. Dans une occasion antérieure, le Tribunal fédéral ne s'était prononcé qu'en se référant à la coutume.

(suite en page 3)

Emilie Fatio-Naville

1876 - 1954



Gravement atteinte dans sa santé depuis trois ans et demi, Mme Fatio-Naville s'était vue obligée d'abandonner ses multiples activités ; mais son intérêt pour elles était resté vivant, et son extraordinaire vaillance l'amena à certaines séances, appuyée au bras d'une infirmière ou de M. Fatio. Nous étions émus, bouleversés, d'assister à ce miracle de la volonté, de sentir cette présence, vivante affirmation qu'on peut témoigner sa fidélité jusqu'au delà de ses forces, aux causes qui nous sont chères.

Fille de l'égyptologue Edouard Naville, Mme Fatio passa sa jeunesse dans une atmosphère austère et de haute culture. Elle en possédait elle-même une très vaste, alliée à une grande rectitude de jugement. Elle parlait couramment anglais, allemand, italien, était excellente musicienne, elle avait une voix d'alto, et s'intéressait à toutes les manifestations de l'art. Sa haute stature, sa distinction, son beau visage aux traits réguliers, parfois impassibles, pouvaient intimider au premier abord ; mais un sourire illuminait soudain sa physionomie, un mot malicieux trahissait son délicieux humour, et toute barrière tombait aussitôt.

C'est une foi profonde qui a orienté l'action de Mme Fatio. Se confier en Dieu, sans douter de sa puissance et de son amour était la règle de sa vie. « Comment, vous manquez de foi ? », disait-elle à un comité inquiet de voir l'argent faire défaut...

Ainsi tous ses dons, toute la richesse de sa personnalité, Mme Fatio les mit au service des autres, prenant rang dans la lignée d'hommes et de femmes remarquables qu'avait connus Joséphine Butler. Elle l'avait connue et aimait parler du charme de cette femme aux accents prophétiques, du rayonnement de sa foi. La claire intelligence, le grand cœur et la foi vivante d'Emilie Fatio lui avaient fait sentir d'emblée la justesse des principes abolitionnistes : une seule et même morale pour les deux sexes, aucune mesure d'exception permettant de livrer la femme à l'arbitraire de la police et d'en faire un objet de commerce. Elle les avait fait siens une fois pour toutes, et aucune circonstance, aucune contingence — sa nature droite ignorait l'opportu-

nisme — n'ont pu la faire dévier ni entamer sa conviction, du reste justifiée par les faits, à mesure que les années passaient.

C'est en 1899, à 23 ans déjà, qu'elle devint membre de la Fédération abolitionniste internationale, et dix ans plus tard, de sa Commission administrative, son organe directeur. Il est impossible de ne pas associer ici au souvenir de Mme Fatio, celui de ses compagnons d'armes, avec lesquels elle a tant bataillé, partagé déceptions et succès, et qui lui étaient devenus très chers : Alfred de Meuron, Henri Minod, Mme Pieczynska, Hélène de Mulin, Camille Vidar, Auguste de Morsier et Mme Avril de Sainte Croix, dont les derniers jours furent illuminés par son amitié. Elle aimait à dire ce que tous ces aînés lui avaient donné, ceux qui ont repris la tâche peuvent dire à leur tour quelle merveilleuse conseillère, quel appui sur elle a été pour eux, et ils lui gardent une profonde reconnaissance. En juin 1950, Mme Fatio s'engagea encore à un comité international à Londres, et fit en anglais une brillante allocution.

Elle fut naturellement associée à la longue lutte genevoise. C'est depuis 1885 que la Ligue abolitionniste demandait la fermeture des maisons closes de notre ville ; le 7 avril 1925 enfin, un arrêté du Conseil d'Etat mettrait fin à cette odieuse tolérance. Le 28 du même mois, les abolitionnistes, convoqués à la Salle Centrale, entendaient Mme Fatio, dans un brillant et spirituel discours, commenter cette décision si ardemment souhaitée. Parlant

après M. de Meuron, elle lui rendait le plus éclatant hommage.

Dans la discussion — elle eut à en soutenir beaucoup — Mme Fatio pouvait être un redoutable adversaire. Connaissant à fond son sujet, ayant acquis une vaste expérience, elle voyait rapidement le point faible ou les allégations sans fondement d'un contradicteur, et lui décochait un trait parfois acéré. Elle n'hésitait pas non plus à prendre la plume pour envoyer à tel ou tel auteur d'informations erronées, une lettre où la courtoisie du ton adoucissait seule l'acuité de la riposte... Mais si elle était intransigente sur les principes, sa bonté et sa compréhension des hommes étaient grandes.

Mme Fatio écrivait admirablement. Sa haute et lisible écriture a couvert des pages et des pages. Lettres, articles, rapports et procès-verbaux innombrables ont été rédigés avec aisance, dans une langue belle et claire, aux expressions heureuses et frappantes. Elle parlait avec facilité, la gravité des sujets traités n'excluant pas l'humour, le mot juste et drôle. Il émanait de sa personne une extraordinaire autorité et ses interventions étaient accueillies partout avec le plus grand respect.

C'est par son mariage, que Mme Fatio fut mise en contact direct avec le travail de relèvement. Sa belle-mère, en effet, Mme Edouard Fatio-Barbey, était membre du comité de l'Association du Sou pour le relèvement moral et faisait tout ce qui était en son pouvoir pour s'approcher des pensionnaires des maisons de tolérance. Elle allait les voir à l'hôpital, obtenait l'autorisation de la police d'emmener celles qui le désiraient dans un refuge, « La Bienvenue », à Nyon, puis à Versoix. Là, Emilie Fatio collabora avec sa belle-mère et apprit à témoigner à ces femmes l'amour qu'elle éprouvait à leur égard et sa foi en la possibilité de leur relèvement. L'une d'entre elles, complètement transformée, put prendre la direction du home et resta toujours en relation d'amitié avec la famille Fatio.

En 1904, Mme Fatio accepta de faire partie du comité de l'Association du Sou, alors sous la présidence de Mlle A. Cramer. Elle en partageait le secrétariat avec sa belle-sœur, Mme Henri de Morsier. Elle ne cessa dès lors d'être à la direction du « Sou » à des titres divers, vice-présidente, présidente romande, présidente genevoise, présidente d'honneur. Elle

Annuaire de l'éducation

Offrir aux autorités et aux éducateurs un tableau du mouvement éducatif dans le monde, tel est le but poursuivi depuis 1933 par l'Annuaire international de l'Éducation. Le quinzième volume, qui vient de paraître, contient, outre des données sur les événements les plus saillants qui ont marqué la marche de l'éducation dans 60 pays pendant l'année scolaire 1952-1953, une étude comparée d'une soixantaine de pages permettant de se faire une idée de l'évolution des principaux phénomènes d'ordre pédagogique, classés par catégories : le financement de l'éducation, les constructions scolaires, l'ouverture de nouvelles écoles, l'augmentation du nombre de maîtres et d'élèves, les réformes relatives à la législation, à l'administration et au contrôle scolaires, les innovations dans le domaine des plans d'études, des programmes et des méthodes, la formation, le perfectionnement et le statut du personnel enseignant, etc.

UNIQUEMENT DU THÉ
Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes.
Chez
TSCHIN-TA-NI
à Genève, 9, place du Bourg-de-Four
vous ne trouverez que du thé.

VAUD

Les œuvres sociales de la Ville de Lausanne au Suffrage féminin

Le 7 mai, au début de l'assemblée mensuelle du Suffrage féminin lausannois, Mlle Quinche, avocate, présidente, a rappelé la belle activité du Dr Muret et l'assemblée s'est levée pour honorer sa mémoire.

M. A. von der Aa, conseiller municipal, a exposé ensuite l'activité des Oeuvres sociales de la ville de Lausanne, dicastère créé en 1939. Cette direction distribue annuellement onze millions de francs, dont deux payés par la ville de Lausanne. M. von der Aa a résumé l'activité de l'Office du travail, avec son chantier de secours, ses travaux d'appoint pour les plus de 40 ans (30 000 journées par an), du Bureau vaudois d'adresses, du vestiaire central, l'utilité du camp des Isles près d'Aigle, pour les chômeurs âgés. L'office communal d'assistance, lui, s'occupe des logements à bon marché, aide les indigents et les sans travail, distribue travail, bons, l'aide à la vieillesse, l'aide complémentaire fédérale, cantonale et communale; l'aide complémentaire compte 1937 protégés qui ont reçu, l'an passé, fr. 742 000; il y a l'aide aux personnes à revenus modestes (fr. 146 000), l'aide aux chômeurs âgés (fr. 36 000). Le fichier central rend de grands services en tentant une coordination dans les secours et les aides multiples. C'est un grand effort en faveur des déshérités; cet effort peut être amélioré, et M. von der Aa s'y emploie avec cœur, en ne nourrissant aucune illusion sur la reconnaissance humaine.

S. B.

Groupe radical

La réunion mensuelle du Groupe féminin du parti radical lausannois s'est tenue, le 5 mai, au Cercle démocratique, sous la présidence de Mlle Georgette Perret.

M. le professeur Henri Germond ayant bien voulu accepter de venir faire une conférence, c'est devant un auditoire nombreux et conscient de son privilège, que le professeur a parlé de l'église et la cité. Ce captivant et si intéressant exposé a été suivi d'une discussion, au cours de laquelle M. Germond répondit à de nombreuses questions, posées par ses auditeurs. Vivement applaudi, il fut remercié par la présidente.

Elections des Conseils de paroisse

Les électeurs, en très petit nombre, et les électrices, accompagnées de quelques étrangers, ont élu, le 2 mai, les Conseils de paroisses des 150 paroisses vaudoises relevant de l'Eglise nationale. Les femmes, qui remplissent les églises, font vivre les œuvres paroissiales, se dévouent sans compter dans les ventes (on ne les renvoie pas à leur foyer, à ce moment-là), ne sont pas éligibles; on ne les en juge pas dignes ou pas capables de discuter et de décider des affaires de la paroisse. « Il n'y a plus ni esclave, ni libre, il n'y a plus ni homme, ni femme; car vous êtes tous un en Christ »...

Lors de la consultation paroissiale qui refusa aux femmes l'éligibilité, quelques paroisses ont créé des conseils auxiliaires féminins, ainsi à Moudon, à Cossonay, ailleurs peut-être. Ces conseils ont également été réélus et continueront à travailler, non pas avec les hommes, mais à côté et en marge des conseils masculins.

S. B.

ZURICH

Le Centre des sociétés féminines zurichoises a publié, au sujet de la consultation féminine, une mise au point dont il nous a adressé le texte, en nous priant d'en donner un résumé dans ce journal.

On se souvient, qu'en 1952, lorsqu'il était question d'organiser à Zurich comme à Bâle, une consultation féminine, la Frauenzentrale avait envoyé à toutes les sociétés cantonales, un questionnaire pour savoir si elles étaient partisans d'une semblable consultation.

Les réponses reçues prouvaient que la majorité des sociétés trouvaient une consultation inutile, parce qu'un tel effort devait coûter beaucoup de peine et d'argent et qu'il n'y avait pas d'espoir que même une grande majorité de réponses féminines affirmatives, apportées aux urnes, puissent persuader l'électeur zurichois d'accorder aux Zurichoises l'égalité des droits politiques. Le résultat de la votation de Genève, le 7 juin 1953, a démontré que ce pronostic était juste.

On aurait tort de conclure de cette attitude que les Zurichoises sont, en majorité, adversaires du suffrage féminin, bien au contraire. Elles ne sont ni des combattantes, ni des fanatiques, ni incapables de consentir des sacrifices en faveur du suffrage féminin. Elles ont tiré des conclusions du scrutin décevant de 1947, où étaient demandés des droits fémi-

Nos suffragistes à l'œuvre

Assemblée du suffrage féminin à Bâle (suite de la page 1)

Des moyens particuliers doivent être choisis et utilisés selon les cantons et les circonstances, non sans user de prudence et de circonspection, si l'on veut arriver au but.

Puis, M. Pierre Guinand, député à Genève, examina les divers arguments qui ont été évoqués dans la dernière campagne suffragiste; il n'eut pas de peine à en souligner la faiblesse, et souvent, le ridicule. Puisqu'on voit, à chaque échec électoral, les minorités acceptantes augmenter en nombre, il est permis de conserver l'espoir de transformer prochainement ces minorités en majorité. C'est ce que l'on souhaite aux Bâloises qui, après avoir réussi brillamment leur consultation féminine, travaillent maintenant en vue de la consultation masculine.

Le repas officiel, plein d'entrain, et fort bien servi, fut couronné d'une copieuse partie oratoire que présida avec distinction Mme Aebersold, la présidente bâloise; elle détailla entre autres, avec un humour féminin, le contenu des sacs-surprises qui furent offerts aux participantes par des fabriques bâloises renommées. Il nous est impossible d'énumérer toutes les déléguées qui tour à tour apportèrent les vœux de leur association à celles

qui préparent le scrutin de février et qui, malgré tant d'activité, n'ont pas craint d'assumer encore l'organisation de l'assemblée annuelle du suffrage suisse, ainsi que le remarqua Mme Gonzenbach (Berne) au nom du Comité central, en les remerciant.

Mme Haemmerli-Schindler souligna dans son message, l'actuelle nécessité de la collaboration aussi étroite que possible, des femmes dans les affaires publiques; cette nécessité lui paraît évidente grâce à l'expérience qu'elle a acquise pendant les longues années qu'elle a passées à la présidence de l'Alliance de sociétés féminines suisses et qu'attestent les demandes que tous les services de l'Etat adressent chaque jour à divers groupements féminins. Ainsi, il ne faut pas ralentir la lutte pour la cause de la justice.

A trois heures, sonnait le départ du bateau pour l'excursion au barrage de Kembs, il pleuvait, hélas! impitoyablement, mais cela ne ralentit pas l'ardeur des excursionnistes qui profitèrent de telles rencontres pour retrouver les amies des autres cantons et qui délaigèrent, en telles occasions, la maussaderie du ciel.

Une réussite de plus.

Assemblée des groupes féminins du Parti radical suisse

Les déléguées ont tenu leur assemblée annuelle le 16 mai, à Saint-Gall; les présidentes de chaque section présentèrent leur rapport. Durant le dernier exercice, deux nouveaux groupes ont été formés, l'un à Bâle et l'autre à Soleure.

Après un exposé très complet de Mme Hildegard Burgin, docteur en droit à Bâle, sur l'ordonnance du 26 janvier 1954 concernant

nins partiels: il faut, dans ce canton, avancer pas à pas et non pas demander en bloc les droits complets qui effrayent l'électeur masculin.

On sait que, depuis 1946, une initiative du parti du travail est pendante. Les sociétés féminines ne voudraient pas non plus utiliser cette possibilité qui les mettrait à la remorque d'un parti politique et supprimerait leurs chances auprès des électeurs qui appartiennent à d'autres groupes. Elles ont, en effet, conscience de la gravité de la revendication qu'elles formulent et elles veulent la maintenir à l'écart des opinions politiques diverses.

Unaniment, toutes les sociétés sont d'accord sur ce point. Un retrait de ce projet ou une votation permettrait d'avoir le champ libre pour prendre des mesures constructives en faveur des droits féminins.

Il existe, dans la Constitution zurichoise, depuis 1911, des dispositions de l'art. 16, par. 2, qui permettraient d'élargir les droits d'élection et d'éligibilité des femmes dans les domaines de l'Eglise, de l'école, de l'organisation judiciaire. On voudrait aussi, à l'occasion de la révision de la loi électorale, introduire une possibilité pour les communes d'accorder aux femmes, plus de droits, si elles le décident.

Un développement progressif et lent, un accès graduel des femmes aux affaires publiques feraient tomber une foule d'arguments d'adversaires. Les expériences faites jusqu'à présent dans la ville de Zurich avec la collaboration des femmes dans les diverses commissions officielles, prouvent que là est le bon chemin.

Le nombre grandit tous les jours des femmes qui veulent collaborer de plus près aux affaires de leur commune qui touchent de si près aux tâches de la femme dans la famille.

Des actes de portée pratique sont préférables aux grandes discussions vaines.

LE GRAND SPÉCIALISTE DU

TAPIS

P. KÖNIG & C^{ie}Galerie Ste-Luce - Bât. Cliné Rex
Bas du Petit-Chêne - Lausanne

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5%. Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

BERNE

Groupe romand

Au début d'avril, notre groupe a entendu une causerie de Mlle M. Droux, avocate, sur la jeunesse délinquante. La conférencière qui est secrétaire à la Chambre pénale des mineurs du canton de Fribourg, sut intéresser chacune par ses connaissances précises de la question. Mlle Droux a aimablement accepté de revenir en juin afin de nous parler de l'action en paternité.

Le vendredi 7 mai, l'association bernoise et son groupe romand ont eu le plaisir d'accueillir M. Roger Nordmann, collaborateur de Radio-Lausanne et fondateur de la Chaîne du bonheur. De la manière sympathique et directe qui lui est propre, M. Nordmann fit un vivant reportage de son récent voyage aux Etats-Unis. Il brossa objectivement une image de la vie en Amérique. Vie familiale, vie publique. Il évoqua avec humour et gentillesse trois familles rencontrées là-bas et donna la preuve que, bien que très différente de notre existence, celle des Américains soulève les mêmes problèmes, les mêmes joies et les mêmes soucis.

Les applaudissements nourris d'un public chaleureux et nombreux, plus de 200 personnes parmi lesquelles il y avait plusieurs messieurs, prouvèrent au conférencier qu'il avait su conquérir son auditoire.

Comité d'action jurassien

Mercredi s'est réuni, à l'hôtel Seeland à Bienna, la Comité d'action jurassien pour la collaboration des femmes dans les affaires communales. Ce comité groupe des déléguées des districts jurassiens et de Bienna. En font également partie M. le préfet Bindin, M. le pasteur Etienne, diacre du Jura et M. Schertenleib, directeur à la Neuveville.

La séance fut présidée avec beaucoup de dynamisme par Mlle Rose Eguet, institutrice à la Neuveville. Après la lecture du procès-verbal, on aborda la question des finances. Mlle Keller, de Delémont donna lecture des comptes. Pour renflouer la caisse, une vente de marmelade d'orange a été organisée en février. Cette action a rapporté quelques centaines de francs. Le comité passa ensuite à l'organisation de la journée de Macolin. Elle aura lieu, le 13 juin, à l'hôtel Bellevue. Cette journée groupera, comme l'an dernier, dans une belle ambiance, des femmes de tout le Jura et de tous les milieux. Des conférencières de valeur y traiteront des questions féminines actuelles.

Le comité, à l'unanimité, décida que le Jura serait représenté par deux stands à la grande vente que l'Association bernoise pour le suffrage féminin organise à Berne, cet automne. Dans l'un, les habitants de la capitale pourront déguster nos spécialités jurassiennes: vin pétillant de la Neuveville, fondue, tête de moine, savoureux saucissons d'Ajoie et de Sornetan. Dans l'autre, on vendra des objets fabriqués dans le Jura. En outre, lors du Marché-concours de Saignelégier, ces dames présenteront un banc bien achalandé en pâtisserie-maison, friandises et jouets qui feront la joie des visiteurs tout en assurant — tout le monde l'espère — un coquet bénéfice.

Quelques questions furent liquidées encore et la séance fut levée. Le comité d'action jurassien œuvre dans un bel esprit de collaboration et dévouement. Souhaitons qu'il rencontre le succès qu'il mérite.

Journée de Macolin

Le 11 juin aura lieu à Macolin, la 11^{me} Journée d'éducation civique des femmes jurassiennes et biennoises. Cette rencontre, organisée par quatorze associations féminines, groupe des femmes de tous les milieux et de toutes les tendances.

La journée de l'an dernier fut un succès. Le programme de cette année ne le cède en rien au premier. Après les services religieux du matin, une conférencière française, Mlle H. Somier, conseillère municipale et adjointe au maire de Bourg-en-Bresse, parlera de la « Vocation et responsabilité de la femme dans le monde présent ». Cet exposé, présenté par une personne riche d'expérience, promet d'être d'un haut intérêt. Après le repas pris en commun, une personnalité romande bien connue, M. Jean Peytreguin, conseiller national et syndic de Lausanne, traitera le sujet « La femme dans la cité ». Cet orateur, aussi profond que spirituel, ne manquera pas de captiver son auditoire. Mme Perret-Wyss, Neuchâtel, cantatrice, chantera au culte et au cours de la manifestation.

Que toutes les femmes réservent leur journée du 13 juin et s'inscrivent, dès à présent, auprès de Mlle R. Eguet, à La Neuveville. Elles passeront une belle journée dans une ambiance de cordiale solidarité. Elles se familiariseront avec des problèmes qui les intéressent tout particulièrement, puisque ce sont leurs problèmes.

TESSIN

A la séance d'ouverture de la session de printemps du Grand Conseil tessinois, un député, M. Soldini, de Bignasca, a présenté les observations suivantes: le Conseil d'Etat a certainement constaté l'évolution parlementaire du problème du suffrage féminin dans le canton. Toute la presse s'en est occupée, des monographies, des opuscules ont paru, on en a discuté dans des conférences, dans des cercles publics et privés.

Et la nécessité d'introduire le suffrage féminin s'est imposée à une partie, tout au moins, de la population masculine qui s'était prononcée en majorité contre, lors du dernier scrutin...

Il subsiste cependant un doute sur l'opinion de la femme tessinoise elle-même. D'où la nécessité d'interroger les femmes à travers une consultation féminine, comme à Genève et à Bâle.

L'interpellateur a déposé une motion pour que soit organisée, à fin septembre 1954, une consultation féminine au Tessin.

APPENZELL R. Ex.

L'Eglise évangélique d'Appenzell Rhodes extérieures a adopté une modification de l'organisation ecclésiastique cantonale, autorisant les paroisses à accorder le droit de vote féminin en matière paroissiale, mais non pas à déléguer des femmes au Synode cantonal. Dix paroisses contre neuf se sont prononcées pour cette modification (776 oui contre 649 non). On se tient de près, espérons que les dix paroisses, tout au moins, vont adopter la réforme autorisée, sans retard.

LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

BAECHLER

L'émulsion - rôtissant - sucré

EXTRAIT VITAMINEUX

BEVITA

Pour assaisonner et tartiner

Le meilleur au goût.